

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE NEUF JUILLET, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 3 juillet 2024

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Sylvain BARON (*suppléant de Benoît DESPRES, absent*), Carole BERECHEL, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, David BURLOT, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Denis BERTRAND donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Jérémy BOULARD donne pouvoir à Sylvie HERVO,
- Nathalie BOUZID donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Thierry GAUVRIT donne pouvoir à Christelle LEVY-ROBERT,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à Josianne JEGU,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- René LE BOULANGER donne pouvoir à Camille CAURET,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Christophe ROBIN donne pouvoir à Daniel COMMAULT,
- Yvon BERHAULT, Suzanne BOURDÉ, Thibault CARFANTAN, Marc LE GUYADER, David L'HOMME, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Thierry ROYER

Délibération n°2024-104

Membres en exercice : 69 Présents : 51

Absents : 18

Pouvoirs : 12

ECONOMIE INNOVATION RECHERCHE PRÊT D'HONNEUR LOCAL AGRICOLE (PHLA)

La Région Bretagne part du constat que, si la dynamique d'installation reste à un niveau élevé en Bretagne par rapport aux autres régions françaises, en moyenne seulement une installation est réalisée pour trois départs en retraite, tandis que 1 500 départs sont estimés chaque année. Dans le même temps, 2 500 candidats entament le parcours à l'installation chaque année, ce qui témoigne d'un réel potentiel. Le renouvellement des générations constitue un enjeu clé pour le maintien d'une agriculture dynamique et diversifiée sur notre territoire. Le vieillissement de la population agricole touche l'ensemble des filières, particulièrement les exploitations laitières.

A la suite des états généraux agricoles, la région Bretagne a adopté sa stratégie en faveur de l'installation et la transmission en décembre 2022. Pour impulser une nouvelle dynamique en faveur du renouvellement générationnel en agriculture, la région a décidé d'impulser territorialement le sujet de l'installation-transmission. La région Bretagne a proposé aux EPCI bretons de renforcer leurs actions, par la mise en place du « pack-installation », articulé autour du complément à l'aide à l'installation agricole, du prêt d'honneur local agricole et de la possibilité de création de cellule foncière locale.

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) bretons ont, en 2023, renouvelé leurs conventions de partenariat économique avec la région Bretagne. Lamballe Terre & Mer a procédé dans ce cadre à la refonte de son aide à l'installation agricole.

La Région, dans le cadre du « pack-installation » cité, a souhaité ouvrir la possibilité de créer des fonds de prêts locaux à l'installation agricole entre les EPCI et les plateformes d'initiatives locales. A la suite de travaux entre Lamballe Terre & Mer, Saint-Brieuc Armor Agglomération et l'association Initiative Armor, un dispositif de Prêt d'Honneur Local Agricole est proposé à la création pour permettre la structuration des fonds propres des agriculteurs qui souhaitent s'installer sur le territoire.

L'objectif de ce dispositif est de rechercher un effet de levier bancaire pour les aider à financer leur installation et répondre aux enjeux de renouvellement des générations en agriculture. Le fonds permettant le financement de ce dispositif sera piloté par l'association Initiative Armor qui attribue déjà un prêt d'honneur aux agriculteurs via le fonds régional BRIT Agricole.

Le Prêt d'Honneur Local Agricole pourra être déployé pour tout projet de création ou de reprise d'une exploitation agricole soit à titre principal, soit secondaire, sur un projet individuel ou collectif, dont le budget total d'installation ne dépasse pas les 200 000 euros au plan de financement. Le prêt d'honneur agricole local est un prêt personnel. Ce prêt est versé sur le compte personnel du porteur de projet et les mensualités de remboursement prélevées sur le même compte.

Suivant le montant du programme, le prêt d'honneur agricole local, à taux 0%, s'élèvera de 5 000 € à 15 000 €. La durée du prêt est établie sur 5 ans (60 mois), avec la possibilité de mettre en œuvre un différé d'1 an (12 mois) qui s'ajoute à la période de remboursement des 5 ans.

Pour prétendre au prêt d'honneur, tout candidat devra avoir validé sa capacité professionnelle agricole, c'est-à-dire disposer d'un diplôme agricole de niveau IV et d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé validé (tronc commun finalisé a minima).

Les demandes de candidats n'ayant pas acquis la capacité agricole au moment de leur demande de Prêt d'honneur Local Agricole pourront être étudiées au cas par cas. Le candidat devra alors s'engager à s'inscrire à une formation qualifiante agréée (diplôme agricole de niveau Bac minimum) puis valider un Plan de Professionnalisation Personnalisé (tronc commun finalisé a minima).

Ce dispositif de Prêt d'Honneur Local Agricole est un dispositif commun aux deux EPCI, Lamballe Terre & Mer et Saint-Brieuc Armor Agglomération. Les deux EPCI ont décidé de confier la gestion et le déploiement de ce dispositif, à l'association Initiative Armor. Les EPCI procéderont à un abondement

d'un fonds de prêt via l'association Initiative Armor à hauteur de 40 000 euros chacune.

Cette dernière aura la charge de l'accueil et du renseignement des porteurs de projets, de l'instruction de dossier de demandes d'accompagnement, de la présentation des dossiers en comité d'agrément, du versement et du suivi du prêt d'honneur attribué, de la mise en œuvre éventuelle d'actions de recouvrement d'un prêt d'honneur accordé, de la réalisation de toutes actions nécessaires au bon déploiement de ce dispositif.

Il est précisé que le comité d'agrément est composé de membres désignés par l'association Initiative Armor pour leur expérience et leur connaissance du milieu agricole. Lamballe Terre & Mer pourra participer à ce comité d'agrément mais ne pourra pas prendre part au vote.

Ainsi, suite à un accord du comité, c'est l'association Initiative Armor en charge du fonds de prêt qui procède au déblocage du prêt : établissement du contrat de prêt et versement de la somme accordée. L'association Initiative Armor assure le recouvrement du prêt et est l'interlocutrice pendant toute la durée de celui-ci.

Lors de l'octroi d'un prêt, le comité d'agrément pourra demander un suivi du porteur de projet sur des points déterminés lors de l'examen de son dossier :

- Suivi par un technicien agricole (réalisation d'une étude de marché complémentaire, appui technique, ...),
- Parrainage (le parrain, issu ou non du monde agricole aide à poser les bonnes questions et à trouver des solutions), pour se préoccuper notamment du bien-être du porteur de projet, prévenir et identifier les difficultés sociales.

Le Prêt d'Honneur Local Agricole relève du régime dit « de minimis ». Le règlement (UE) n°1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides « de minimis » en faveur des activités agricoles, autorise les aides relevant de ce régime dans la limite d'un plafond de 20 000 euros, apprécié sur une période glissante de trois exercices fiscaux. Le montant et la durée du prêt d'honneur doivent être étudiés pour ne pas pénaliser le porteur de projet dans ses autres demandes d'aides. Les aides « de minimis » agricoles concernent toutes les aides agricoles publiques intervenant de manière dérogatoire par rapport aux autres aides européennes. Il est demandé aux bénéficiaires de signer une attestation sur l'honneur de récapitulant les aides « de minimis » déjà perçues ^{et/ou} certifiant qu'il n'a pas touché plus de 20 000 euros d'aides « de minimis » en cumulé sur l'exercice en cours et les deux précédents.

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser la création de ce dispositif d'accompagnement à l'installation-transmission agricole et les modalités qui s'y attachent.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE la création du fonds de Prêt d'Honneur Local Agricole, en partenariat avec Saint-Brieuc Armor Agglomération, dans les modalités précisées par la présente délibération,
- DIT que le fonds est géré par l'association Initiative Armor et doté au démarrage de 80 000 euros, avec une contribution à part égale entre Lamballe Terre & Mer et Saint-Brieuc Armor Agglomération,
- DIT que les crédits sont prévus au budget principal de Lamballe Terre & Mer,
- DIT que l'association Initiative Armor doit faire mention du soutien des deux EPCI dans la création, l'abondement et l'utilisation du fonds de Prêt d'Honneur Local Agricole dans ses supports de communication,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

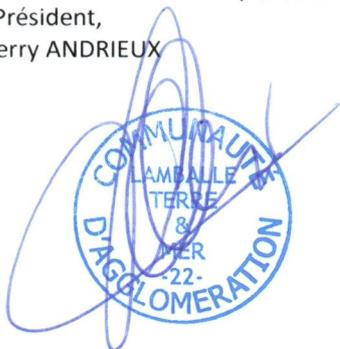
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **16 JUIL. 2024**

Le Président,

Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **16 JUIL. 2024**

De la publication le **16 JUIL. 2024**

Pour le Président
par déléguation
Mlle MICHEL
Directrice
Administration Générale